


<h1>éc a l</h1>	<h1>— HEAD Genève</h1>	 <p>Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale Fachhochschule Westschweiz University of Applied Sciences and Arts Western Switzerland</p>
Master HES-SO en Design	DESCRIPTIF DE MODULE	Année académique : 2021-2022
Domaine	Design	
Filière	Design (toutes orientations)	
Titre du module	Master Thesis 2 – pratique	
Type de module	Module travail de master commun HEAD - ECAL – Module obligatoire *	
Code	2MaDe22	
Type de formation	Master	
Crédits ECTS	21 ECTS	
Semestre	Semestre 4	
Lieu	HEAD – Genève	
Prérequis	Avoir obtenu les 60 crédits des semestres 1, 2 et 3	
Langues principales	Français, anglais	
Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage	Réaliser un projet personnel de qualité et cohérent qui démontre les capacités de l'étudiant-e-x de se positionner dans le champ du design, de l'exposition et de la signalétique en faisant valoir ses capacités d'innovation, d'exploration et de proposition.	
Contenu et formes d'enseignement	<p>Le module Master Thesis 2 – pratique est mené sous la responsabilité d'un-e-x tuteur-trice-x pratique nommé par l'équipe enseignante qui établit les séquences pédagogiques et les modalités du tutorat avec l'étudiant-e-x.</p> <p>Le tutorat a lieu sous forme de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rendez-vous individuels réguliers - séminaires en petits groupes - présentations orales : les crits pratique <p>La majeure partie du travail de la Master Thesis consiste en travail personnel non encadré. Le résultat est un projet personnel de design (prototype, exposition, installation, édition, objet, film, site internet, jeu, collection de mode ou d'accessoires, etc.) est l'objectif de ce module qui consiste essentiellement en travail personnel encadré par un-e-x tuteur-trice-x. Ce travail doit permettre à l'étudiant-e-x de se positionner dans le champ de création qui est le sien, en démontrant ses capacités d'innovation, d'exploration et de proposition. L'originalité et la pertinence du concept et son articulation avec la maîtrise de la réalisation sont les enjeux pédagogiques principaux. Des sessions collectives de présentation de l'avancement du projet (crits) sont organisées pour assurer le partage d'expérience.</p>	
Modalités d'évaluation et validation	<p>Le module fait l'objet d'une évaluation finale sous la forme d'une soutenance orale devant un jury composé de professeur-e-x-s de la HEAD - Genève, d'au moins un-e-x juré-e-x représentant l'ECAL, et de juré-e-x-s extérieur-e-x-s appartenant aux milieux professionnels concernés. Le jury doit comporter au moins 5 personnes (dont au moins 3 doivent être extérieures à la HEAD). La soutenance (qualité de la présentation) et le travail pratique (qualité conceptuelle et réalisation du projet) donnent lieu à une note moyenne et à une brève synthèse écrite de la part du jury.</p> <p>Le module est acquis quand la note est de 4 ou plus. La production de 5 à 10 images représentant le travail artistique / pratique du diplôme de Master fait partie des éléments obligatoire dans le cadre du jury final.</p>	
Modalités de remédiation	Pas de remédiation possible. Répétition durant l'année académique suivant l'échec, selon des modalités à définir avec la responsable de module.	
Enseignant-e-x-s (par orientation)	<i>Espace & communication</i> : Rosario Hurtado et Roberto Feo, Dominic Robson, et invités <i>Design Mode & Accessoires</i> : Elizabeth Fischer, Léa Peckre, Bertrand Maréchal et invités <i>Media Design</i> : Alexia Mathieu, Nicolas Nova, Dominic Robson, Pierre Rossel, Camille Scherrer, Daniel Sciboz, Douglas Edric Stanley et invités	

Nom de la responsable du module	Arno Mathies (Espace et communication), Léa Peckre (Design mode et accessoires), Alexia Mathieu (Media design)
Descriptif validé le	08.10.2021
Par	Aurélie Elisa Gfeller, responsable de la coordination de l'enseignement à la HEAD - Genève

* Module dont l'échec après répétition peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon les articles 23, 24 et 25 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO, du 15 juillet 2014